

Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 avril 2021

Tenue à huis-clos et retransmise en direct sur le site Internet

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie et du nombre de personnes habituellement présentes à l'Assemblée, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a pris la décision, afin de protéger l'ensemble des actionnaires de la Société, de tenir l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2021 à huis-clos, à 14 heures au siège social, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié le 19 mars 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et est consultable sur le site internet de la société : www.interparfums-finance.fr.

Retransmission et modalités de participation

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée générale, à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers qui devra voter à distance, par voie postale ou par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

L'Assemblée générale sera diffusée en direct en format vidéo sur le site internet de la Société (www.interparfums-finance.fr) et sera accessible en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Mise à dispositions des documents préparatoires - Demande d'envoi de documents

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (www.interparfums-finance.fr) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet de la Société (www.interparfums-finance.fr) ou sur demande à l'adresse mail assembleegenerale2021@interparfums.fr.

D'une manière générale, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes par voie électronique à l'adresse mail susvisée.

Prochain rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires
du 1^{er} trimestre 2021
22 avril 2021
(avant ouverture de
la Bourse de Paris - Euronext)

Informations aux actionnaires

 N° Vert 0 800 47 47 47

Questions des actionnaires

A compter de la mise à disposition des documents préparatoires et jusqu'à la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale2021@interparfums.fr (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site de la Société (www.interparfums-finance.fr) dans le délai prévu par la réglementation.

Afin de permettre aux actionnaires de poser des questions pendant l'Assemblée générale, la Société a décidé de mettre en place une plateforme dédiée pour recueillir, pendant la séance, les questions des actionnaires. Les conditions d'accès ainsi que les modalités de sélection et de regroupement des questions seront communiquées ultérieurement par la Société.

Scrutateurs

Les scrutateurs de l'Assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable.

D'une façon générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site (www.interparfums-finance.fr).

Paris, le 19 mars 2021

À propos d'Interparfums

Fondée par Philippe Benacin et Jean Madar en 1982, Interparfums crée, fabrique et distribue des parfums de prestige et des cosmétiques sur la base de contrats de licence mondiaux et exclusifs sous les marques Boucheron, Coach, Jimmy Choo, Karl Lagerfeld, Kate Spade, Moncler, Montblanc, Paul Smith, Repetto, S.T. Dupont et Van Cleef & Arpels. La société est également propriétaire des parfums Lanvin et de la Maison Rochas. La Société est cotée sur Euronext Paris avec une capitalisation boursière de 2.6 milliards d'euros.

Ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site www.interparfums-finance.fr

Interparfums
4 rond-point des Champs Elysées
75008 Paris
Tél. 01 53 77 00 00

Retrouvez-nous sur
[interparfums-finance.fr](http://www.interparfums-finance.fr)



ISIN : FR0004024222-ITP
Reuters : IPAR.PA
Bloomberg : ITP
Euronext compartiment A
Eligible au SRD
Eligible au PEA PME